



POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 27/10/2025

CIRCULATION - STATIONNEMENT

**Secteur Sud Est et Secteur Centre
/Le Port**

RUE FERDINAND LE DRESSAY

Travaux de construction:

- Du 30/10/2025 au 31/07/2026, emprise sur le trottoir
- Occupation du domaine public o Surface occupée : 180 m²
- Du 30/10/2025 au 31/07/2026, Occupations de places par véhicule sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 2

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE GUSTAVE THOMAS DE CLOSMADÉUC

Le 03/11/2025, dans la carrefour RUE GUSTAVE THOMAS DE CLOSMADÉUC / RUE SAINT-SALOMON, la circulation des véhicules est interdite le temps de l'intervention La déviation se fera par les voies adjacentes.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE DU 116^{EME} R.I.

À compter du 17/11/2025 et jusqu'au 19/11/2025, le stationnement des véhicules est interdit au droit des n° 2 et 4

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port PLACE DES LICES

Travaux de couverture

19 PLACE DES LICES

- Du 10/11/2025 au 15/11/2025, stationnement d'une nacelle au droit du n ° 19.
- Occupation du domaine public
0 Surface occupée : 10 m²
- Ne pas bloquer l'accès au commerce
- Pas de travaux autorisés le mercredi entre 6h00 et 14h00, jour de marché

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port RUE DES HALLES

Le 17/11/2025, la circulation des véhicules est interdite.

La déviation se fera par les voies adjacentes

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port RUE DU MENE

Travaux de ravalement :

18 RUE DU MENE

- Du 03/11/2025 au 05/12/2025, mise en place d'un échafaudage au droit du n ° 18 sur le trottoir
- Occupation du domaine public
- Surface occupée : 4 m²
- Du 03/11/2025 au 05/12/2025, le stationnement sera interdit sur une place face au n° 18
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DES HALLES

Évacuation de gravats.'

Le 17/11/2025, barrage de rue pour réalisation de travaux

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ADOLPHE THIERS

réparation d'une verrière:

30 RUE ADOLPHE THIERS

- Du 03/11/2025 au 14/11/2025, mise en place d'un échafaudage au droit du n ° 30
- Occupation du domaine public o Surface occupée : 5 rn²
- Du 03/11/2025 au 14/11/2025, stationnement d'un véhicule sur le trottoir
- Occupation du domaine public o Surface occupée : 10 rn²

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE NOE

Le 03/11/2025, dans la portion de voie comprise entre la PLACE VALENCIA et la RUE LEHELEC, la circulation sera interdite

La déviation se fera par les voies adjacentes.

STATIONNEMENT -CIRCULATION

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

Le 04/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent.

- Le stationnement des véhicules est interdit entre les n ° 21 et 25 sur 5 places.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate,

- La circulation se fera sur une voie au lieu de deux au droit des travaux.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Ménimur

PLACE HENRI AUFFRET

Le 06/11/2025, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, PLACE HENRI AUFFRET, conformément au plan ci-joint.

STATIONNEMENT

Secteur Kercado

ALLEE DE L'ILE CREIZIC - RUE DES KORRIGANS - RUE DU PRESIDENT COTY

À compter du 03/11/2025 et jusqu'au 07/11/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des sondages.

Le véhicule sera autorisé à stationner ponctuellement sur la chaussée.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

Grutage de matériaux:

- Le 04/11/2025, occupation du domaine public o Surface occupée : 25 m²
- Le 04/11/2025, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 5

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Sud Est et Secteur Centre

RUE FERDINAND LE DRESSAY

Travaux de construction:

- Du 30/10/2025 au 31/07/2026, emprise sur le trottoir
- Occupation du domaine public o Surface occupée : 180 m²
- Du 30/10/2025 au 31/07/2026, Occupations de places par véhicule sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 2

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE JEANNE D'ARC

15 RUE JEANNE D'ARC

- Du 14/11/2025 au 17/11/2025, le stationnement sera interdit au droit du n ° 15 sur 2 places.
- Réservation de stationnement pour déménagement o Détail de la réservation
- Déménagements - sur stationnement non payant avec prestations municipales

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est

RUE ALAIN GERBAULT

À compter du 03/11/2025 et jusqu'au 07/11/2025, la circulation se fera par alternat au droit des travaux et sera gérée par panneaux B15 + C18 30

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE JEANNE D'ARC

15 RUE JEANNE D'ARC

- Du 28/11/2025 au 01/12/2025, le stationnement sera interdit au droit du n ° 15 sur 2 places et au droit du n ° 17 sur 1 place.
- Réservation de stationnement pour déménagement o Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant avec prestations municipales

Circulation

RUE DU ROHIC - RUE DU CHAPEAU

ROUGE - VOIE D'ACCES AU CHANTIER DE LA PRISON

Le carrefour aménagé à l'intersection des rues du ROHIC / RUE DU CHAPEAU ROUGE / VOIE D'ACCES AU CHANTIER DE LA PRISON est classé "carrefour à sens giratoire" au sens de l'article R. 110-2 du Code de la Route. En conséquence, les conducteurs entrant sur le giratoire ne seront pas prioritaires et devront marquer un temps d'arrêt, si nécessaire, en limite de chaussée et céder le passage aux véhicules circulant sur le giratoire.

Le présent arrêté abroge et remplace toutes les dispositions contraires antérieures.

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est

RUE DU ROHIC

À compter du 03/11/2025 et jusqu'au 14/11/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

La circulation pourra être interdite ponctuellement lors de la réalisation des travaux.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

AVENUE VICTOR HUGO

Le 20/11/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie dans la voie bus.

Le camion sera autorisé à stationner à cheval trottoir / chaussée.

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Ménimur

RUE AUGUSTE RENOIR

coulage de béton:

- Le 24/11/2025, le stationnement sera interdit au droit du n ° 12 sur 1 place et au droit du n ° 14 sur 2 places.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

STATIONNEMENT CIRCULATION

Secteur Centre / Le Port

PLACE JOSEPH LE BRIX

Le 30/10/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent.

- Le stationnement des véhicules est interdit au droit des n ° 1 et 3, y compris pour les 2 roues.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate,
- La circulation se fera sur chaussée rétrécie.
- La circulation pourra être interrompue ponctuellement, lors de la manœuvre du camion.
- Le camion sera autorisé à emprunter la voie bus, AVENUE VICTOR HUGO, pour repartir.

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est

RUE DU ROHIC et RUE DU CHAPEAU ROUGE

À compter du 30/10/2025 et jusqu'au 04/11/2025, la circulation est alternée par B15+C18 ou feux de 08 h 00 à 18 h 00 RUE DU ROHIC à l'intersection de la RUE DU ROHIC et de la RUE DU CHAPEAU ROUGE.

La circulation sera limitée à 30km/h au droit des travaux.